

ANRH

créateur d'emplois depuis 1954

DOSSIER DE PRESSE

CONTACT

Catherine Coffin, chargée de mission ANR Conseil
Tél. : 01 43 14 85 90 – Mail : anr-conseil@anrh.fr





<p>Emploi et handicap en France : faits et chiffres</p> <ul style="list-style-type: none"> Plus de 400 000 handicapés demandeurs d'emploi L'obligation d'emploi pour les entreprises d'au moins 20 salariés Deux types de structures d'insertion 	<p>p. 3</p>
<p>L'Entreprise Adaptée : acteur de l'économie sociale et solidaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Un modèle d'entreprenariat social Un secteur en plein essor Des activités variées 	<p>p. 4</p>
<p>Les Etablissements et Services d'Aide par le Travail</p>	<p>p. 5</p>
<p>ANRH, productrice de valeur ajoutée</p> <ul style="list-style-type: none"> Adapter le travail aux handicaps Construire des parcours professionnels Concilier les dimensions sociales et économiques 	<p>p. 6</p>
<p>Les enjeux et perspectives d'ANRH</p> <ul style="list-style-type: none"> Une veille stratégique incontournable Une taille suffisante pour répartir les risques Des structures de fonctionnement renforcées 	<p>p. 7</p>
<p>Trois pôles complémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ANR Conseil ANR Formation ANR Services 	<p>p. 8</p>
<p>ANRH, un réseau national composé de 22 établissements</p>	<p>p. 9</p>
<p>L'offre ANR Services</p> <ul style="list-style-type: none"> Un rayonnement national Trois grandes familles de métiers Une logique de partenariat 	<p>p. 10</p>
<p>Pour en savoir plus</p> <ul style="list-style-type: none"> Les dates clés d'ANRH ANRH en quelques chiffres Liens et contacts utiles 	<p>p. 11</p>

Emploi et handicap en France : Faits et chiffres

Particulièrement touchées par le chômage avec un taux évalué à 18 % en 2013¹, les personnes handicapées restent encore éloignées du monde du travail.

Plus de 400 000 handicapés demandeurs d'emploi

Le taux de chômage des personnes reconnues handicapées est, en France, de 18 % soit près du double de celui des personnes en âge de travailler. Fin septembre 2015, 471 837 handicapés étaient inscrits à Pôle Emploi, soit une augmentation de 6,5 % en un an². Les difficultés d'insertion les plus importantes pour ces demandeurs d'emploi s'expliquent notamment en raison de l'âge (46 % ont 50 ans ou plus), d'un faible niveau de formation (27 % en deçà du CAP) et de l'ancienneté d'inscription (24 % depuis trois ans ou plus).

L'obligation d'emploi pour les entreprises d'au moins 20 salariés

Depuis 1987, ces entreprises sont soumises à l'obligation d'employer 6 % de travailleurs handicapés dans leurs effectifs. Cette obligation a été maintenue en 2005 par la loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Pour s'en acquitter, les entreprises concernées disposent de plusieurs modalités, qu'elles peuvent combiner :

- employer directement des travailleurs handicapés, ce qu'elles font au niveau national à hauteur de 3,3 %¹ ;
- faire appel à la sous-traitance auprès d'établissements agréés, Entreprises Adaptées et Etablissements et Services d'Aide par le Travail (c.f. encadré, « Deux types de structures d'insertion ») ;
- verser une contribution à l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH) ou au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

Deux types de structures d'insertion

La loi « Handicap » du 11 février 2005 distingue :

- Les Entreprises adaptées (EA, ex-Ateliers Protégés). Relevant du milieu du travail ordinaire, elles ont pour objectif de générer de la richesse pour créer des emplois durables et de qualité. Elles emploient des salariés et s'autofinancent à 80 % ; le complément nécessaire à leur fonctionnement est financé par la DIRECCTE.
- Les Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT, ex-Centres d'Aide par le Travail). Relevant du secteur protégé, ils fonctionnent avec un encadrement médico-social et éducatif. Ils emploient des usagers et sont financés par un budget relevant de l'ARS.

¹ L'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements de plus de 20 salariés, analyse publiée en novembre 2015 par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

² Les chiffres de l'emploi et du chômage des personnes handicapées, tableau de bord Agefiph établi en décembre 2015.

L'Entreprise Adaptée, acteur de l'économie sociale et solidaire

En conjuguant logique économique et mission sociale, l'Entreprise Adaptée trace des perspectives d'avenir dans la lutte contre l'exclusion et le chômage des personnes handicapées.

Un modèle d'entrepreneuriat social

Depuis janvier 2006, les Entreprises adaptées sont reconnues comme entreprises ordinaires. Elles contribuent au développement économique en intervenant sur le marché concurrentiel où elles sont soumises aux mêmes contraintes de rentabilité et d'efficacité que les entreprises dites ordinaires. Plus de 80 % de leurs ressources proviennent de leurs clients, le reste d'aides allouées par l'Etat (aide au poste et subvention spécifique visant à compenser les surcoûts liés à l'emploi des personnes handicapées à efficacité réduite).

Mais à la différence d'une entreprise ordinaire, l'Entreprise Adaptée a une forte mission sociale : intégrer durablement les personnes en situation de handicap dans l'emploi et accompagner leur évolution professionnelle. Ses effectifs doivent compter au moins 80 % de travailleurs handicapés, orientés par la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Un tiers des recrutements est réalisé avec l'appui de Pôle Emploi et de Cap Emploi¹.

Un secteur en plein essor

Entre 1987 et 2010, le nombre d'Entreprises adaptées a été multiplié par 7, tandis que leurs effectifs quadruplaient sur la même période². Cette vitalité ne s'est pas démentie depuis. En 2013, les 702 Entreprises Adaptées existantes en France ont réalisé plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires et emploient 30 000 salariés dont 23 400 travailleurs en situation de handicap, parmi lesquels 75 % sont sans qualification professionnelle⁴. Compétitives et dynamiques, les Entreprises Adaptées fournissent d'importants efforts de formation pour accompagner la montée en compétence de leurs salariés. Elles ont ainsi consacré 19,5 millions d'euros à la formation en 2011², soit 3,18 % de la masse salariale brute (plus du double du minimum légal des entreprises de plus de 20 salariés).

Des activités diversifiées

Dans leur grande majorité, les Entreprises adaptées sont des PME dont la taille médiane est de 34 salariés¹. Elles exercent très largement en sous-traitance ou en vente de services et ont le plus souvent plusieurs activités : 66 % en ont trois et 25 % en ont au moins 5².

Les travaux paysagers, la logistique, le nettoyage et la mécanique industrielle arrivent en tête du classement de leurs activités mais les services du tertiaire administratif prennent une place grandissante dans leurs projets de développement.

¹ Créer une Entreprise Adaptée, Agence d'ingénierie et de service pour entreprendre autrement

² Chiffres clés 2013, Observatoire des Entreprises Adaptées

Les Etablissements et Services d'Aide par le Travail

L'accès à la vie professionnelle pour favoriser l'autonomie et l'intégration.

A la différence d'une EA, l'ESAT est un établissement à caractère médico-social. Les personnes handicapées ont le statut d'usager, différent de celui de salarié au sens du droit du travail. D'autre part, les activités professionnelles effectuées dans un cadre adapté sont complétées par un soutien favorisant l'épanouissement personnel et social.

Le rôle des ESAT est donc multiple : au-delà de l'insertion professionnelle et de l'accompagnement médico-social, ces établissements encouragent l'autonomie et l'implication dans la vie sociale des usagers.

Il existe 1 349 ESAT en France qui accueillent environ 119 107 personnes handicapées.

ANRH, productrice de valeur ajoutée

Si la pérennité des Entreprises Adaptées d'ANRH dépend de leur vitalité économique, leur finalité sociale constitue la pierre angulaire de la stratégie mise en œuvre par l'association.

Adapter le travail aux handicaps

Les Entreprises Adaptées d'ANRH ont pour vocation de permettre à leurs salariés handicapés, physiques et/ou psychiques, d'exercer une activité professionnelle. Cette mission sociale se concrétise notamment par des aménagements du poste de travail et une organisation des tâches au rythme et aux compétences de chacun.

Construire des parcours professionnels

Au-delà de la mise en œuvre d'une organisation favorisant l'intégration des salariés handicapés, ANRH accompagne leur évolution professionnelle. L'association bâtit de longue date un environnement propice à la prise en compte de leurs capacités, qu'il soit question de les former ou de les soutenir et de les encadrer dans ses établissements ou sur les sites de ses clients. *« L'objectif, c'est que nos salariés handicapés puissent ressentir un sentiment de fierté au regard de ce qu'ils font, de ce qu'ils apportent à la société en travaillant, et des perspectives d'évolution qu'ils peuvent envisager »*, note Annie Perez-Vieu, Présidente d'ANRH.

Concilier les dimensions sociale et économique

Au quotidien, les Entreprises Adaptées d'ANRH relèvent un défi d'une grande complexité : valoriser le travail de personnes handicapées tout en les confrontant aux mêmes réalités économiques et en apportant un service et une souplesse comparables à toute entreprise. *« Dans un contexte très difficile, qui fragilise les plus défavorisés, ANRH est fière de maintenir les emplois de ses salariés handicapés et d'en créer de nouveaux au rythme de 4 % par an »*, remarque Marc Joachim, son Directeur Général. Par leur vitalité économique, les établissements d'ANRH –représentant 6,5 % des emplois en EA – contribuent à la solidarité nationale en réduisant les coûts associés à la lutte contre l'exclusion et le chômage des travailleurs handicapés.

« Au cours de sa vie, on ne s'attend pas à avoir un problème de santé ou un accident, à être obligé d'arrêter sa carrière du jour au lendemain. Pouvoir se réinvestir dans un autre lieu, un autre métier, c'est un challenge et c'est enrichissant. On se dit que l'on peut y arriver, on est content d'y arriver et d'avoir été accueilli par une entreprise qui nous en a donné les moyens. »

**Sylvie Boursin, secrétaire logistique,
ANR Services, Entreprise Adaptée d'Etampes**

Les enjeux et perspectives d'ANRH

Pour mener à bien sa mission sociale, ANRH doit impérativement faire preuve d'innovation et d'adaptabilité. Ses investissements et le renforcement de ses structures s'inscrivent dans cette perspective.

Une veille stratégique incontournable

« Nous devons être constamment en état de veille concernant les métiers qui nous permettront, demain, de pérenniser et de développer des emplois », souligne Marc Joachim, Directeur Général d'ANRH.

Cette remise en question permanente porte sur la recherche d'activités à valeur ajoutée, non délocalisables, offrant des garanties au regard des possibilités d'emploi et d'évolution professionnelle. Elle concerne également la recherche de solutions de maintien dans l'emploi des salariés handicapés les plus âgés.

Une croissance maîtrisée

En appui sur cette veille, ANRH investit dans la croissance de son réseau, par la création et la reprise d'établissements sur l'ensemble du territoire. *« A moins de conduire une stratégie sur une seule niche, une association trop petite ne peut espérer survivre dans le contexte actuel »,* remarque Annie Perez-Vieu.

Des structures de fonctionnement renforcées

Face à une concurrence accrue impliquant une politique d'investissement engageante et une parfaite maîtrise des process et de leur évolution, ANRH a réorganisé ses services centraux afin de disposer d'outils de planification de production, de suivi commercial et de contrôle de gestion efficaces. L'Association a également mis en œuvre une démarche qualité sur l'ensemble de ses sites (ISO 9001), norme tournée vers la satisfaction du client. Fin 2016, toutes les Entreprises adaptées seront certifiées.

Une démarche RSE

Acteur historique de l'économie sociale et solidaire, ANRH s'est naturellement engagée dans une démarche RSE. Au-delà des enjeux social et sociétal, ANRH souhaite démontrer la pertinence de son modèle d'organisation et renforcer son engagement concret et quotidien pour une entreprise créatrice de valeur, toujours plus responsable vis-à-vis de ses salariés, de ses clients, de ses partenaires institutionnels et de son environnement.

Trois pôles complémentaires

ANRH s'appuie sur trois pôles pour proposer à ses partenaires des offres de conseil, de formation et de services.

ANR Conseil

Créée en 2007, ANR Conseil accompagne l'élaboration et le développement des politiques d'intégration en faveur des personnes handicapées. Ce pôle apporte aux entreprises et aux collectivités les savoir-faire d'ANRH dans la construction de leur projet et la mise en œuvre de solutions personnalisées.

Son offre comporte quatre volets : l'accompagnement stratégique (réalisation d'un diagnostic complet, rédaction d'un accord d'entreprise, etc.), l'accompagnement dans l'emploi des travailleurs handicapés, la formation des managers et des équipes de ressources humaines aux conditions d'une intégration réussie et enfin, la promotion de nos prestations de sous-traitance.

ANR Formation

S'appuyant sur l'expérience d'ANRH en matière d'accompagnement médico-social, de production et de prestation de services, ANR Formation développe depuis 60 ans les outils de convergence entre le salarié et son environnement de travail (qualification professionnelle, sensibilisation au handicap, adaptation aux postes, etc.).

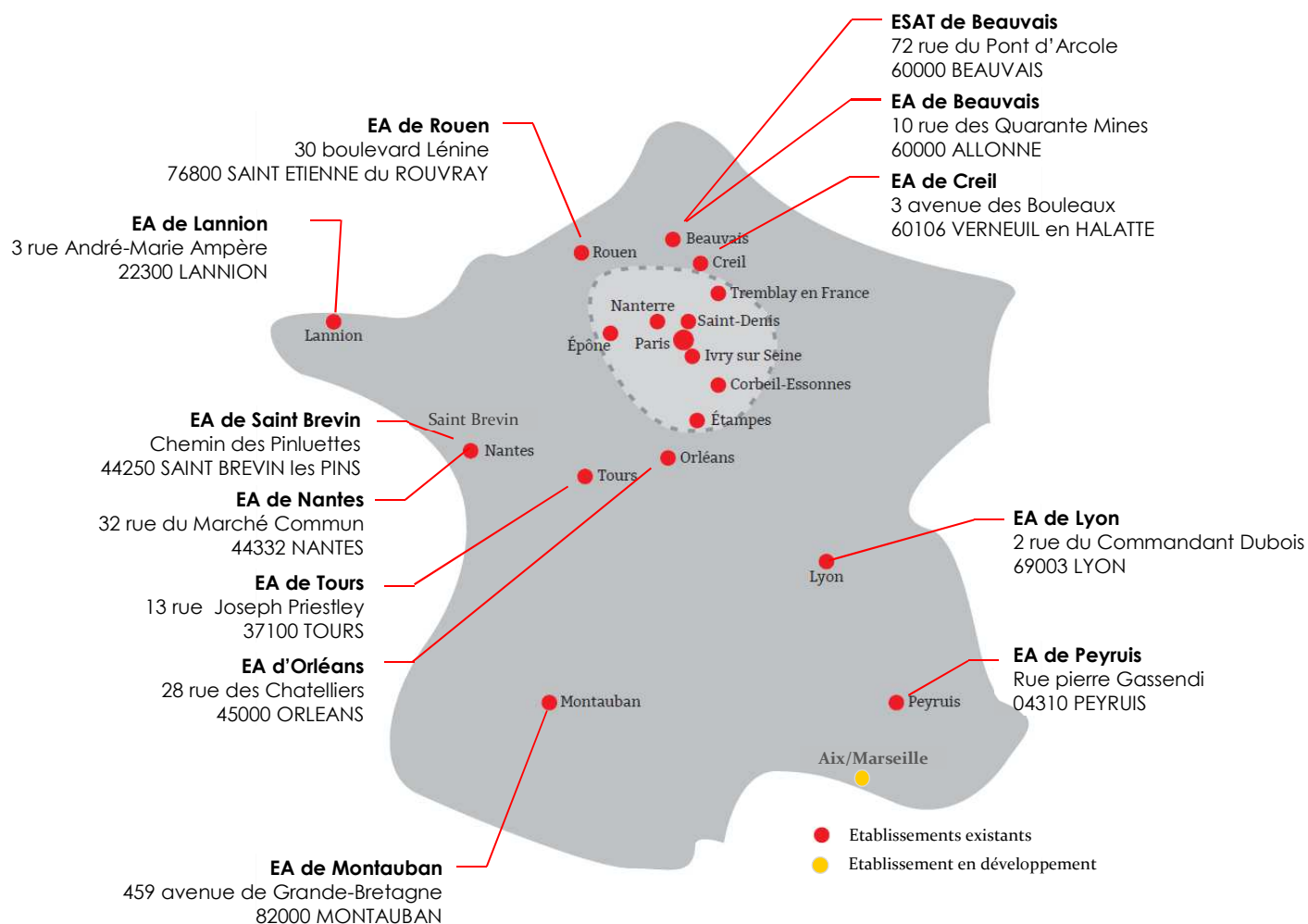
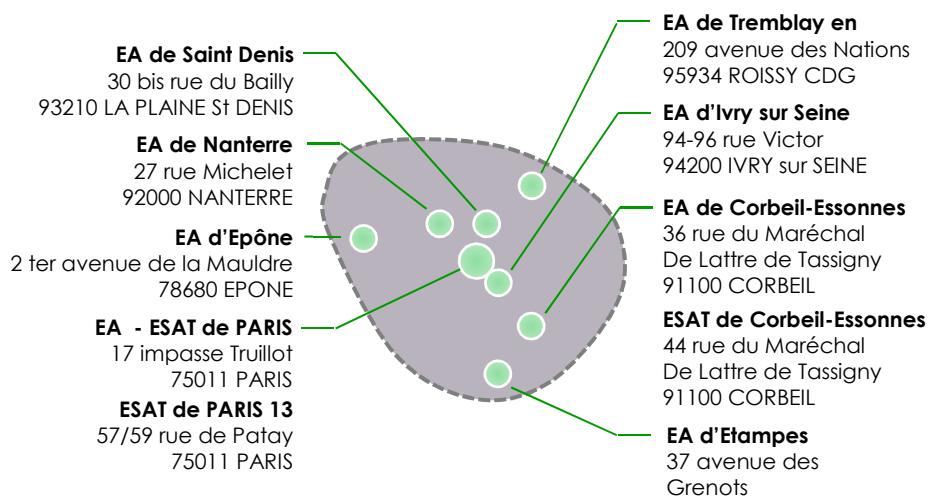
Dans un contexte caractérisé par une grande hétérogénéité de profils et de parcours, ce pôle permet de mettre en place un accompagnement professionnel personnalisé.

Il réunit aujourd'hui deux établissements complémentaires : le Centre de Rééducation Professionnelle (CRP), qui accueille et accompagne des personnes reconnues travailleurs handicapés en vue d'une reconversion, et le Centre de Formation Continue (CFC), qui dispense à des publics valides ou handicapés, salariés ou demandeurs d'emploi, des formations diplômantes, qualifiantes ou préparatoires.

ANR Services

Marque commerciale d'ANRH, ANR Services propose une large gamme de prestations industrielles, tertiaires et de services. Ce pôle regroupe aujourd'hui 21 établissements qui s'adressent à des clients publics ou privés de toutes tailles (groupes nationaux et internationaux, PME, administrations et collectivités), dans de nombreux secteurs d'activité : banque, assurance, distribution, industrie, etc. Ses clients bénéficient d'exonérations partielles de leur contribution auprès de l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH) ou du Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), jusqu'à 50 % de leur obligation d'emploi.

ANRH, un réseau national composé De 22 établissements



L'offre ANR Services

Marque commerciale d'ANRH, le pôle ANR Services propose une large gamme de sous-traitance et de prestations.

Un rayonnement national

ANR Services gère 18 Entreprises Adaptées (EA) et 4 Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). Souples et évolutives, travaillant en synergie, ces structures constituent un réseau qui permet à ANR Services de proposer des prestations de sous-traitance dans la France entière. Avec la réactivité d'une PME, ANR Services a la capacité de répondre à des marchés de forts volumes, en proposant la réalisation des prestations dans ses établissements ou sur des sites clients.

Trois grandes familles de métiers

La stratégie de développement déployée par ANRH se concrétise par des activités variées en constante évolution, dans trois domaines :

- l'industrie représentant 29 % du chiffre d'affaires : câblage/connectique, service après-vente, montage/assemblage, logistique, conditionnement ;
- le tertiaire, 37 % : imprimerie, mise sous pli/routage, centre de relations clients, tertiaire administratif ;
- les services, 34 % ; blanchisserie, nettoyage, matériaux souples, espaces paysagers, recyclage, restauration et objets publicitaires.

Une logique de partenariat

Pour chacun de ses clients, ANR Services s'inscrit dans une démarche de partenariat durable, dans le cadre de contrats pluriannuels ou de contrats cadres avec engagement de résultat. « ANRH a aujourd'hui pour objectifs non seulement de construire des partenariats plus importants et de longue durée avec ses clients grands comptes, mais aussi de sensibiliser les PME qui s'acquittent de l'obligation d'emploi à la possibilité de recourir à la sous-traitance auprès de nos Entreprises Adaptées (cf. p. 3 L'obligation d'emploi des entreprises d'au moins 20 salariés) », observe Marc Joachim, Directeur Général d'ANRH.

« Notre taille et nos qualités de souplesse et de réactivité constituent une source de valeur ajoutée pour nos partenaires et de fierté pour nos salariés handicapés. »

Annie Perez-Vieu, Présidente d'ANRH



Pour en savoir plus

Les dates clés d'ANRH

Dans la France de l'après-guerre, le ministère du Travail s'appuie sur le développement du mouvement associatif pour apporter des réponses aux problématiques posées par l'emploi des personnes handicapées.

L'Association pour la Réhabilitation professionnelle par le Travail Protégé (ANRTP) est créée dans cette perspective le 12 avril 1954 sous l'égide de Robert Buron, ministre, et d'Alfred Rosier, directeur de la Main d'œuvre au ministère du Travail.

1954 : Premières créations d'emploi et d'actions de formation au bénéfice d'adultes handicapés.

1955 : Ouverture du premier Centre d'Aide par le Travail à Paris.

1962 : Création à Paris du premier Atelier Protégé agréé en France

1965 : Francis Montès, Secrétaire Général de l'Association dès sa création devient son Président. Il le restera pendant 45 ans, au cours desquels il jouera un rôle majeur dans la mise en place des politiques d'insertion des travailleurs handicapés.
Ouverture du Centre de Rééducation Professionnelle.

1968 : L'Association est reconnue d'utilité publique

2002 : ANRTP prend le nom de l'Association pour l'insertion et la Réinsertion professionnelle et humaine des Handicapés (ANRH).

2008 : Agrément du Centre de Formation Continue.

1969-2014 : Créations et reprises d'Entreprises Adaptées et d'Etablissements ou Services d'Aide par le Travail.

ANRH en quelques chiffres

- **24 établissements** gérés sur 42 000 m², dont 18 Entreprises Adaptées (EA), 4 d'Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT), un pôle Conseil, un Centre de Rééducation Professionnelle (CRP) et un Centre de Formation Continue (CFC)
- **40 millions** d'euros de chiffre d'affaires en 2015
- **Plus de 1 600** professionnels dans neuf régions, dont 1280 en situation de handicap.
- **92 %** du personnel employé en CDI et ancienneté moyenne de 12 ans.
- **+4 %** de nouveaux emplois créés par an.
- **25 h** de formation par employé en 2015

Liens et contacts utiles

Site ANRH : www.anrh.fr

Site ANR Services : www.anr-services.fr

Contact dossier de presse : Catherine Coffin, chargée de mission

Tél. : 01 43 14 85 90 - **Mail** : anr-conseil@anrh.fr